

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et
vie politique

Sous matière :
Désignation de
représentants

OBJET :
**RECOMPOSITION DE
LA COMMISSION
COMMUNALE DES
CONCESSIONS
D'AMENAGEMENTS**

Séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-
MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-DAIDE Hélène,
LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne,
THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à Mme POUPEAU Nathalie,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 14.09.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 14.09.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 27.09.2016

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 et du décret d'application n°2006-959 du 31 juillet 2006, la commission communale des concessions d'aménagement a été créée et ses membres élus par délibération n°2014-148 du 04 avril 2014.

Suite au décès de M. Gérard GRIMAUD, Conseiller Municipal, membre titulaire de la commission communale des concessions d'aménagement et en l'absence de règles relatives au remplacement d'un membre, il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette commission est composée de 5 membres titulaires élus au sein du présent Conseil Municipal par vote à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est par ailleurs procédé selon les mêmes modalités à l'élection des 5 membres suppléants.

Il est demandé à l'assemblée que le Maire, autorité habilitée à signer les concessions d'aménagement, Président de droit de cette commission ou son représentant, ait voix prépondérante en cas d'égalité de vote.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

La (les) liste(s) suivantes sont présentées pour les titulaires et pour les suppléants :

Liste titulaires présentée :

Titulaire	GARRIGUES Michel
Titulaire	VERONIN-MASSET Jean-François
Titulaire	ZAMAI Giovanni
Titulaire	RATABOUIL Jacqueline
Titulaire	LINOUE Stéphane

Liste suppléants présentée :

Suppléant	SOULIER Agnès
Suppléant	CHABERT Sabine
Suppléant	CASTILLO Jean-Claude
Suppléant	TAURINES André
Suppléant	BUSTOS Jean-Paul

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote. Le dépouillement pour les titulaires donne les résultats suivants :

Votants : 33

Suffrages exprimés : 33 dont 30 voix pour / 3 abstentions

La liste titulaires suivante est élue, à savoir :

Titulaire	GARRIGUES Michel
Titulaire	VERONIN-MASSET Jean-François
Titulaire	ZAMAI Giovanni
Titulaire	RATABOUIL Jacqueline
Titulaire	LINOUE Stéphane

Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote pour les suppléants.

Votants : 33

Suffrages exprimés : 33 dont 30 voix pour / 3 abstentions

La liste suppléants suivante est élue :

Suppléant	SOULIER Agnès
Suppléant	CHABERT Sabine
Suppléant	CASTILLO Jean-Claude
Suppléant	TAURINES André
Suppléant	BUSTOS Jean-Paul

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du résultat du vote désignant les membres de la commission communale d'appel d'offres des concessions d'aménagement comme énoncé ci-dessus par Monsieur le Maire,

PRECISE que le Président de ladite commission aura voix prépondérante en cas d'égalité de vote.

PREND ACTE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 20 septembre 2016.

Ampliation faite le :

28 SEP 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

26 SEP 2016
Par publication le :

27 SEP 2016
Par délégué,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 26/09/2016
N°011-211100763-20160920-2016-241db-DE